

Maturité spécialisée

Travail Social

2024 – 2025

SOMMAIRE

Introduction	4
Conditions d'admission en année de maturité spécialisée travail social	4
Stages de l'année de maturité spécialisée travail social	6
Travail de maturité spécialisée travail social	8
Réussite de la maturité spécialisée travail social	14
Rôles des référent-e-s/répondant-e-s	14
Admission à la HETS	15
Calendrier	16

INTRODUCTION

La Maturité spécialisée travail social (MSTS) est un titre de l'École de culture générale (ECG) qui donne accès aux formations *Bachelor* dans les orientations de la Haute école de travail social (HETS) :

- animation socioculturelle;
- éducation sociale;
- service social.

L'admission en HETS est conditionnée par la réussite de la procédure d'admission organisée sur le plan romand.

La MSTS est fondée sur un partenariat entre la Direction générale de l'enseignement secondaire II, la Direction générale des Hautes écoles spécialisées et les institutions du domaine social ou socio-éducatif.

I. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Pour être admis-e en année de maturité spécialisée travail social, l'élève doit avoir :

- obtenu le certificat ECG option travail social, avec une note annuelle supérieure ou égale à 4,0 dans la moyenne des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP);
- accompli 4 semaines de stage préalable à 100% dans le domaine du social au sens large, réalisées après l'obtention du certificat ECG, validées par les ECG;
- signé un contrat de stage encadré de 27 semaines à 90% dans une institution d'action sociale.

I.1. STAGES PRÉALABLES

I.1.1. *Exigences requises et objectifs*

Le candidat ou la candidate doit effectuer, entre le mois de juin et la fin du mois de septembre, 4 semaines de stages préalables à plein temps (40 heures hebdomadaires) dans le domaine du social au sens large.

Ces stages ont pour but l'immersion en milieu professionnel et la découverte des métiers du social. Ils doivent renforcer et confirmer la voie de formation choisie par l'étudiant-e.

1.1. 2. Recherche et conditions de stages

La recherche des places de stages préalables est à la charge des candidat-e-s. Dans la mesure où elles correspondent au cadre posé par la MSTS, toutes les questions liées aux activités, à la durée, aux horaires, aux assurances, à la rémunération sont de la compétence de l'employeur.

I.2. VALIDATION DU STAGE PRÉALABLE

Un stage est validé uniquement sur présentation des deux documents suivants:

- une attestation de l'employeur qui doit contenir les informations suivantes : les dates du stage, le taux d'activité (en %) et le nombre d'heures hebdomadaires;
- le document d'évaluation du stage préalable (formulaire ad hoc), complété et signé par l'institution.

Les stages préalables à la maturité spécialisée travail social sont validés, lors d'une séance qui aura lieu le jeudi 22 août 2024, dans chaque ECG.

1.2.3. Attestation de validation

Une attestation qui permet au candidat de confirmer son inscription en MSTS est délivrée lorsque les 4 semaines dans le domaine social ont été validées en bonne et due forme par l'ECG.

I.3. LECTURES OBLIGATOIRES

Pour accompagner les premières expériences de stage en travail social et pour amorcer la réflexion sur les enjeux des métiers du social, des lectures obligatoires doivent être effectuées, avant la séance de rentrée au début du mois de novembre et pendant l'année MS.

Ouvrage obligatoire :

Gaberan, P. (2007). *Cent mots pour être éducateur : dictionnaire pratique du quotidien*. Erès. Cette lecture est également recommandée pour alimenter la partie réflexive du rapport de stage préalable.

Ouvrages à choix (parmi ces ouvrages, au moins une lecture est obligatoire et doit être exploitée dans le travail de maturité spécialisée) :

- Bedoin, D., & Scelles, R. (2015). *S'exprimer et se faire comprendre* (Connaissances de la diversité). ERES.
- Bolzman, C., Carbajal Mendoza, M., & Mainardi, G. (2007). *La Suisse au rythme latino: Dynamiques migratoires des Latino-Américains : Logiques d'action, vie quotidienne, pistes d'interventions dans les domaines du social et de la santé* (les 9). Éditions IES.
- Bouchereau, X. (2019). *Les non-dits du travail social*. Trames). ERES.
- Briké, X. (2017). *L'expérience de l'exil au travers du regroupement familial: Mythes, procédures et déracinements* (Cahiers Migrations 44). Éditions Academia.
- Chavaroche, P. (2012). *L'accompagnement des adultes gravement handicapés mentaux dans le secteur médico-social* (Trames). Erès.

- Cohen Solal, H., & Rividi, D. (2015). *Les maisons chaleureuses* (Pratique.s 03). Éditions IES; EESP.
- Delessert, Y. (2018). *Mineurs confiés: Risques majeurs?: étude de droit suisse sur la responsabilité civile, contractuelle et pénale des adultes qui prennent en charge des mineurs hors du cadre familial*. Éditions IES; EESP.
- Deligny F. (2020). *Le geste*. Éditions IES.
- Eckmann, M., Sebeledi, D., Bouhadouza Von Lanthen, V., & Wicht, L. (2009). *L'incident raciste au quotidien: Représentations, dilemmes et interventions des travailleurs sociaux et des enseignants* (les 14). Éditions IES.
- Eschenazi, C., Lagarde, A., & Rombout, T. (2019). *Accueil familial et éducation* (Comprendre les personnes). Chronique sociale.
- Gillet, J. (2006). *L'animation en questions* (Trames). ERES.
- Grand, J. (2023). *Par et pour les jeunes. Autogestion d'un espace d'accueil en marge de l'animation socioculturelle*. Éditions IES.
- Gros K., Binisti P. & Belkhayat C-D. (2021). *Autisme : comprendre pour mieux accompagner*. Éditions Esf Legislative.
- Hardy, G. (2012). *S'il te plaît, ne m'aide pas* (Relations). ERES.
- Laborde, C. (2020). *Les moutons blancs*. (Pratique.s 10). Éditions IES.
- Libois, J., Loser, F., & Jobert, G. (2010). *Travailler en réseau : Analyse de l'activité en partenariat dans les domaines du social, de la santé et de la petite enfance*. Éditions IES.
- Keller, F., & Michaud, S. (2021). *L'expérience de la parole : conversation formatrice au cœur d'une pratique du terrain*. Éditions IES.
- Moulas, T. (2021). *L'autisme expliqué par un autiste*. Bruxelles: Éditions Mardaga.
- Noblet, P. (2014). *Pourquoi les SDF restent dans la rue* (L'Aube poche essai). Éditions de l'Aube.
- Personne, M., & Vercauteren, R. (2009). *Accompagner les personnes âgées fragiles: Formes et sens de l'accompagnement* (Pratiques gérontologiques). Erès.
- Stroumza Boesch K., Mezzena S., Serferdjeli L., & Friedrich J. (2014). *L'ajustement dans tous ses états: règles, émotions, distance et engagement dans les activités éducatives d'un centre de jour*. Éditions IES.
- Teti, D (2022). *Sur le sentier de la paix sociale. Dix ans d'action citoyenne*. Éditions IES.
- Weil, C. (2017). *L'enfant en situation de handicap : Les acteurs du placement familial témoignent* (Réseau TessitureS). L'Harmattan.
- Wicht, L. (2013). *A propos de l'accueil libre : Mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes* (Pratique.s 01). Éditions IES.

II. STAGES DE L'ANNÉE DE MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

II.1. EXIGENCES REQUISES

L'année MSTs est composée de deux périodes de stages, réparties comme suit :

- 4 semaines dans le domaine du social au sens large, préalables à l'admission en MS (cf. I.1 et I.2 ci-dessus);
- 27 semaines de stage encadré, à un taux d'activité de à 90%, (cf. II.2 ci-dessous), dans une institution d'action sociale. L'ensemble du stage a lieu dans la même institution. Le stage débute entre le 2 et le 16 septembre 2024, et il est placé sous la responsabilité de l'ECG.

Une convention de stage entre l'École de culture générale, l'élève et l'institution est établie uniquement pour le stage encadré ; en ce qui concerne les semaines préalables, seul un contrat entre l'élève et l'institution est requis.

II.2. VALIDATION DU STAGE ENCADRE ET TAUX D'ACTIVITE

Lors du stage encadré, les activités professionnelles exercées par le/la stagiaire, moyennant un encadrement nécessaire, doivent s'inscrire dans l'action sociale, qui implique la prise en charge, la responsabilité et l'accompagnement de personnes (résident-e-s, usager-e-s, etc.). Les institutions pédagogiques ou du domaine de la petite enfance ne conviennent pas, excepté celles qui ont pour mission première d'accueillir des personnes à besoin spécifique. Le choix de l'institution de stage doit être validé par le/la doyen-ne, sur rendez-vous, au moyen du formulaire *ad hoc* (MSTS – Formulaire pour le stage spécifique encadré).

En raison du travail personnel, le taux d'activité ne doit pas dépasser 90%, soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour. Lorsque le taux d'activité est inférieur, il faut ajouter le nombre nécessaire de semaines pour parvenir à l'équivalence de 27 semaines à 90%. Les quatre heures hebdomadaires de travail scolaire destinées aux stagiaires ne peuvent pas être réparties dans la semaine, mais doivent être concentrées sur une demi-journée (les lundis ou mercredis après-midi selon l'échéancier de la MSTS pour permettre aux élèves de suivre les cours théoriques).

La totalité de l'expérience pratique professionnelle, soit les 31 semaines, peut être effectuée dans la même institution.

Selon la volonté de l'institution et/ou de l'élève, il est possible que le stage soit prolongé au-delà des 27 semaines. Toutefois, les semaines supplémentaires ne font pas l'objet d'une convention de stage tripartite. Si le stage est prolongé au-delà des 27 semaines, l'élève devra assumer cette surcharge de travail et s'organiser en conséquence. Quant à l'institution, elle devra proposer des aménagements horaires pour laisser suffisamment de temps à l'élève pour les tâches liées à son TMsp (rédaction, remise du TMsp, remédiation éventuelle et soutenance). En cas de non-respect de ces conditions, l'élève a la responsabilité d'en informer aussitôt son ECG. En cas d'échec au TMsp, il/elle ne pourra avancer aucun argument lié à la prolongation du stage.

II.3. TRAVAIL PERSONNEL

Pendant le stage encadré, ne dépassant pas un taux d'activité à 90%, l'institution permet à l'étudiant-e de consacrer une demi-journée (4 heures dans la continuité) à la réflexion sur sa pratique professionnelle, à son travail de maturité spécialisée et de suivre les cours obligatoires mentionnés à la page 13. Ces heures ne sont pas prises en compte dans le calcul du temps de stage et doivent être compensées de sorte à assurer l'équivalence des 27 semaines à 90%.

II.4. OBJECTIFS DU STAGE ENCADRÉ

a) Objectifs généraux

- Les stages professionnels dans le domaine social doivent permettre à l'étudiant-e de :
- tester ses aptitudes à exercer une activité professionnelle en se confrontant à des situations concrètes;
 - expérimenter son aptitude au travail en équipe, sur le terrain;
 - découvrir un terrain et des populations dans le domaine des métiers de l'humain;
 - découvrir les pratiques des lieux d'action sociale;
 - s'interroger sur sa relation à l'usager;

- apprendre, en vue de la réalisation du travail de maturité spécialisée, à développer une réflexion s'appuyant sur l'expérience pratique;
- faire des liens entre des connaissances théoriques acquises dans le cadre du certificat ECG socio-éducatif et des situations ou des modes d'intervention observés sur le terrain;
- affirmer sa motivation dans la poursuite d'études au niveau HES.

b) Objectifs d'apprentissage

Deux objectifs spécifiques propres à chaque stage sont formulés, analysés et rédigés par l'étudiant-e avec l'aide de son/sa référent-e de l'institution et des référent-e-s HETS et ECG, selon la méthodologie présentée en début d'année. Ils doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs généraux. Un rapport de stage vient conclure cette expérience (cf. II.1 ci-dessous).

II.5. EVALUATION DU STAGE

L'évaluation finale du stage encadré de 27 semaines est établie par le/la référent-e de l'institution au moyen du formulaire *ad hoc*, dont l'original daté, timbré et signé est envoyé au/à la doyen-ne de l'ECG, à la fin du stage encadré. Si les prestations pratiques sont jugées insuffisantes, une remédiation sous forme de prolongation peut être proposée avec l'accord de l'institution. La durée de la prolongation est à déterminer selon la nature de l'insuffisance. L'échec du stage encadré signifie l'échec au titre de maturité spécialisée en travail social.

III. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Le travail de maturité spécialisée (TMsp) est un document écrit qui rend compte de la capacité de réflexion du/de la candidat-e face aux situations professionnelles rencontrées.

Le TMsp comprend (A) un rapport du stage de 27 semaines dans le domaine social et (B) une recherche sur une problématique en lien avec l'expérience pratique.

Pour effectuer son TMsp, l'étudiant-e est encadré-e par un-e référent-e de l'ECG et, ponctuellement, par un-e expert-e de la HETS. L'accompagnement a lieu sous forme d'entretiens. Les entretiens TMsp doivent tous être organisés en présentiel (la visioconférence n'est autorisée qu'à titre exceptionnel et en accord avec la personne responsable de la filière MS concernée).

III.1. COMPOSITION DU TRAVAIL DE MATURITE SPECIALISEE

Pendant le stage, il est exigé de tenir un journal de bord dans lequel l'étudiant-e consignera l'ensemble de ses observations, ses questions et ses réflexions. Ce travail préalable constitue une aide précieuse pour la rédaction de son TMsp.

Le TMsp est composé de deux parties :

A. Rapport de stage (22 semaines encadrées) : 3'000 – 3'300 mots

Dans cette partie, l'étudiant-e :

- donne un bref descriptif du fonctionnement et de l'organisation de l'institution dans laquelle il/elle a réalisé son stage; présente et explique les rôles et les fonctions des différent-e-s professionnel-le-s de l'institution;
- présente et explique les types de problématiques propres aux personnes dont l'institution a la charge;

- définit son *rôle* de stagiaire au sein de l'équipe de professionnels et décrit les *responsabilités* qui lui ont été confiées et les activités effectuées;
- explicite la réalisation de ses *objectifs d'apprentissage* et le résultat obtenu;
- rend compte de son processus d'apprentissage global;
- propose un bilan de son expérience professionnelle;
- analyse l'impact du stage sur le choix professionnel après cette expérience dans le domaine.

B. Recherche théorique sur une problématique : 4'400 à 5'000 mots

Dans cette partie, l'étudiant-e choisit une situation significative de son stage. À partir de celle-ci, il/elle choisit d'étudier une thématique, puis il/elle structure son questionnement et sa recherche.

La thématique, le plan et la bibliographie sont discutés lors des quadripartites avec les trois référents (de l'institution, de l'ECG et de la HETS). Ils sont validés par le/la référent-e ECG et l'expert-e HETS lors de la dernière rencontre quadripartite (cf. III.4 ci-dessous).

L'étudiant-e:

- introduit et développe sa problématique;
- présente la situation significative et la problématique à étudier;
- explique brièvement les raisons de son choix;
- élargit son information en constituant un corpus de références et de sources pertinentes (bibliographie référée à des sources diverses);
- exploite ses ressources: sélectionne, explicite, reformule et commente les informations en lien avec la problématique (lectures, enquêtes, sondages, etc.);
- expose les résultats de ses recherches sur cette problématique, confronte différents points de vue et propose une interprétation adéquate;
- présente les enjeux, les problèmes, les causes, les conséquences et les solutions identifiés grâce à sa recherche;
- Parallèlement, il/elle met en lien les éléments théoriques étudiés avec ses observations tirées de la pratique : les illustre à partir de situations particulières vécues lors de l'expérience pratique; confronte son expérience de stagiaire et d'étudiant-e aux réflexions théoriques; développe un positionnement personnel face aux questions soulevées;
- rédige une conclusion mettant en évidence les principaux acquis de son stage, de ses lectures, de ses entretiens avec des professionnels et de sa réflexion personnelle.

III.2. MISE EN FORME ET PRESENTATION DU TMsp

Le TMsp compte entre 7'400 et 8'300 mots de texte rédigé par l'élève (bibliographie, page de titre, table des matières, annexes non comprises); il respecte les éléments du plan, dans une structure qui laisse une ouverture à l'originalité et à la créativité. Il doit être rédigé avec un soin particulier porté à l'expression française: orthographe, syntaxe et vocabulaire appropriés.

Un titre, extrait de la problématique, doit être donné au TMsp.

Le TMsp se présente structuré comme suit:

- une page de titre où figurent en plus du titre, la mention « Maturité spécialisée travail social », l'année scolaire en cours, le nom de l'ECG, les noms de l'étudiant-e et des référent-e-s ECG et HETS (pas le nom de l'institution, ni aucun logo sur la couverture);
- la table des matières;

- une introduction qui mentionne le lieu et les dates du stage encadré et qui décrit brièvement la problématique analysée;
- le rapport de stage;
- la problématique étudiée;
- la bibliographie, selon la méthode *APA* transmise au cours de méthodologie, mentionne les références utilisées (ressources matérielles et humaines);
- les annexes (glossaire, index, illustrations, schémas, etc).

Le TMsp respecte la mise en forme suivante:

- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère Arial 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto);
- le TMsp n'est pas imprimé sur du papier à en-tête de l'institution de stage ou de la HETS;
- le TMsp est relié. Il n'est pas présenté dans des chemises plastifiées;
- il est rendu en trois exemplaires.

Les trois exemplaires imprimés et reliés sont acheminés par les élèves selon la diffusion suivante:

- deux exemplaires au secrétariat de l'ECG;
- un exemplaire à l'expert-e HETS, selon les indications données par celui/celle-ci;
- un quatrième exemplaire peut, selon souhait, être imprimé pour le/la référent.e d'institution.

Dans les TMsp, l'étudiant-e doit respecter l'anonymat de toutes les personnes présentes dans l'institution de stage (résidents, visiteurs, usagers et personnel de l'institution) et aucun portrait en gros plan n'est toléré.

De plus, chaque étudiant-e doit déposer une version en fichier de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu par le/la doyen-ne MSTs de l'ECG), pour la vérification électronique de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)* sur le plagiat et la fraude.

III. 4. ENCADREMENT, COURS ET SEMINAIRES

Différents cours théoriques sur le travail social et d'analyse de pratiques sont dispensés par des chargé-e-s d'enseignement de la HETS. Des cours de méthodologie du TMsp assurés par le doyen pilote de la MSTs complètent le programme. Tous les cours sont obligatoires. Les dates fixées des cours figurent à la dernière page de la présente plaquette:

- un cours sur les objectifs de stage (45 minutes);
- un cours théorique portant sur le travail social (3 x ½ journée, entre septembre 2024 et mars 2025);
- six séances d'ateliers d'exploration des pratiques professionnelles (6 x ½ journée, entre octobre 2024 et mars 2025);
- Quatre cours de méthodologie du TMsp :
 - un au sujet du rapport de stage;
 - deux sur les méthodes de recherche et sur la rédaction;
 - une préparation à la soutenance orale du travail de maturité spécialisée.

Pendant tout le déroulement du TMsp, l'élève bénéficie de l'encadrement d'un-e référent-e ECG ; l'expert-e HETS est la personne ressource pour les aspects scientifiques. Un échéancier de référence est présenté à la page suivante.

Étapes du TMsp	Étudiant-e	Référent-e ECG	Expert-e HETS	Référent-e d'institution
Début octobre	1 ^{ère} quadripartite: Présentation des diverses échéances de l'année MSTS et du TMsp ; Discussion autour du bilan d'apprentissage et présentation des fiches de lecture par le/la stagiaire ; Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage.			
Entre octobre et décembre	Rédaction de la partie rapport de stage ; Amorce des objectifs de stage ; Lectures sur le domaine	Échanges avec l'élève si besoin		Suivi régulier du/de la stagiaire
Décembre	2 ^e quadripartite: Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage ; Pose des objectifs de stage (cf. document de référence) ; Discussion des lectures sur le domaine ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci ; Amorce de la 2 ^e partie du TMsp.			
Entre décembre et janvier	Mise en pratique des objectifs de stage : Réflexion autour d'une situation significative ; Lectures sur le domaine	Échanges avec l'élève si besoin		Suivi régulier du/de la stagiaire
Entre mi-janvier et fin février	3 ^e quadripartite: Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage ; Discussion de la mise en pratique des objectifs de stage et de l'évaluation personnelle de ceux-ci ; Retours sur le rapport de stage (préalablement envoyé par l'élève) Discussion des lectures sur le domaine ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci ; Choix de la situation significative ; Discussion autour de la thématique et de la bibliographie spécifique.			
Entre février et mars	Rédaction du rapport de stage terminée ; Définition de la thématique et amorce de la problématique ; Ébauche d'un plan de travail	Échanges avec l'élève si besoin		Suivi régulier du/de la stagiaire
Entre mi-mars et mi-avril	4 ^e quadripartite: Discussion du déroulement du stage (comportement, tâches/responsabilités, autonomie, etc.) et sur le suivi sur le lieu de stage Évaluation et validation du stage ; Retours sur la partie rédigée à ce stade (préalablement envoyée par l'élève) Discussion des lectures sur le domaine ; Discussion sur les cours HETS et l'apport théorique de ceux-ci ; Validation de la thématique, de la bibliographie et du plan de travail			
Avril	Rédaction du TMsp ; Préparation de la présentation et du support visuel	Minimum deux entretiens avec l'élève (partie écrite) et rappel des exigences liées à la soutenance	Se retire du suivi	-
Début mai	Remise de la partie écrite du TMsp	Évaluation du TMsp (version écrite et soutenance) selon la grille d'évaluation du TMsp MSTS.		-
Juin	Soutenance du TMsp	Évaluation de la partie orale du TMsp		-

III.5. SOUTENANCE

Les étudiant-e-s doivent au terme de leur année présenter leur TMsp devant un jury et être capables d'en discuter les contenus. La soutenance orale dure environ 40 minutes et se déroule en deux temps :

1. Présentation du travail par l'étudiant-e : 15-20 minutes
 - présentation synthétique et analyse de l'expérience pratique du stage;
 - présentation et analyse de la situation significative et de la recherche théorique;
 - mise en relief des différentes étapes du travail, des choix effectués, des axes et de la progression de la réflexion;
 - regard critique sur l'ensemble de son travail et de son stage;
 - bilan personnel des apprentissages - vision de la profession et projection dans la formation et le métier.

2. Discussion avec le jury : 15-20 minutes
 - l'étudiant-e argumente et défend sa position;
 - il/elle répond aux questions du jury.

III.6. EVALUATION DU TMsp

III.6.1. Modalités

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leur évaluation détaillée de la partie écrite en commun: ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSTs, qui est remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention « suffisant ».

III.6.2. Composition du jury

Le jury est composé d'un-e expert-e HETS et du/de la référent-e ECG. Si l'étudiant.e en fait la demande, le/la référent-e de l'institution peut être convié-e en tant qu'auditeur-trice à la soutenance.

III.6.3. Compétences et critères d'évaluation

L'évaluation porte à la fois sur le processus d'élaboration du TMsp et sur le travail dans ses différents aspects.

I. Démarche et dossier : 2/3 de l'évaluation

1. respecter le cadre de travail:
 - respect des consignes et des échéances
 - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail:
 - autonomie dans les démarches à réaliser
 - organisation efficace du recueil des informations
 - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. constituer un corpus de références:
 - diversité des sources
 - pertinence des références
4. analyser la mise en situation professionnelle:
 - description pertinente du contexte
 - prise de distance
 - attitude réflexive
5. développer une recherche:
 - problématisation
 - exploitation des ressources
 - articulation théorie/pratique
 - positionnement critique
6. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document:
 - structuration et cohérence
 - argumentation et exemplification
 - respect des consignes documentaires
 - respect des conventions bibliographiques
 - usage correct de la langue

II. Soutenance : 1/3 de l'évaluation

7. connaître le sujet:
 - appropriation du sujet
 - défense de la problématisation
8. critiquer sa démarche de travail:
 - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
 - identification des prolongements et perspectives
9. communiquer oralement:
 - structuration de la présentation
 - clarté de la transmission orale

III.7. REMÉDIATION AU TMsp

L'étudiant-e qui obtient la mention "insuffisant" sur la partie "démarche et dossier" au TMsp, a la possibilité de la compléter et de l'améliorer, dans un délai de 2 semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 6 ("maîtriser la rédaction et la mise en forme du document") et/ou le critère 6.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance: l'élève complète et améliore son TMsp selon les indications notifiées. La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure mention positive possible pour la partie écrite est "suffisant". Lorsqu'après la soutenance, la mention finale obtenue

sur les deux parties ("démarche et dossier" et "soutenance") est "insuffisant", que ce soit après remédiation ou non sur l'écrit, l'échec de la MSTS est notifié.

III.8. DÉCLARATION D'AUTHENTICITÉ

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

IV. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

Le titre de certificat de maturité spécialisée est délivré par l'ECG. Il est obtenu aux conditions suivantes :

- avoir accompli et validé la totalité des stages exigés (31 semaines);
- avoir obtenu au moins la mention «suffisant» pour le travail de maturité spécialisée et la soutenance.

IV.1. Procès-verbal de l'année de maturité

L'École rédige un procès-verbal de l'année de maturité lorsque le résultat du TMsp et toutes les attestations sont transmis et qu'ils satisfont aux conditions de réussite décrites ci-dessus. Ce document sert d'attestation de l'obtention du titre et permet l'immatriculation dans une HETS. Les certificats MSTS sont remis lors d'une cérémonie commune à toutes les maturités spécialisées à la fin du mois de novembre.

V. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S/RÉPONDANT-E-S

Le/la référent-e ECG

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du travail de maturité spécialisée (TMsp);
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement le/la doyen-ne répondant-e de la maturité spécialisée;
- assure les contacts avec le/la référent-e de l'institution;
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 - 12 heures);
- valide la thématique, le plan ainsi que la bibliographie du TMsp en collaboration avec l'expert-e HETS;
- évalue en collaboration avec l'expert-e HETS et le/la référent-e de l'institution les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e HETS le travail de maturité spécialisée.

L'expert-e HETS

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement des stages professionnels;
- supervise les stages professionnels (objectifs) et la réflexion conduisant au travail de maturité spécialisée (personne ressource pour la bibliographie);
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 - 12 heures);
- valide la thématique, le plan ainsi que la bibliographie du TMsp en collaboration avec le/la référent-e ECG;

- évalue en collaboration avec le/la référent-e de l'institution et le/la référent-e ECG les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- évalue en collaboration avec le/la référent-e ECG le travail de maturité spécialisée.

Le/la référent-e de l'institution

- est garant-e du cadre institutionnel du « terrain d'accueil »;
- encadre l'étudiant-e au quotidien du stage dans les responsabilités qui lui sont confiées;
- aide l'étudiant-e dans l'élaboration de ses objectifs;
- participe aux rencontres quadripartites (durée estimée à 10 -12 heures);
- évalue en collaboration avec l'expert-e HETS et le/la référent-e ECG les objectifs du stage et les prestations pratiques;
- communique au/à la référent-e ECG les problèmes éventuels du stage en cours;
- évalue et valide le stage;
- rédige un rapport qu'il/elle remet au/à la doyen-ne ECG, au moyen du formulaire *ad hoc*.

VI. ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE BACHELOR À LA HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Le titre de maturité spécialisée travail social donne accès à la procédure de régulation en 1^{re} année *Bachelor* à la HETS.

La procédure d'inscription doit respecter les étapes suivantes :

- assister à une séance d'information à la HETS;
- déposer son dossier à la HETS entre le 1^{er} et le 30 novembre de l'année qui précède l'entrée en formation et s'acquitter du montant de la taxe d'inscription;
- la HETS organise des tests de régulation, selon le nombre de demandes d'inscriptions en 1^{re} année *Bachelor*, auxquels elle convoque les étudiant-e-s inscrit-e-s.

Cette démarche est de la responsabilité de l'étudiant-e.

Pour toute information : <https://www.hesge.ch/hets/>

MATURITÉ SPECIALISÉE TRAVAIL SOCIAL CALENDRIER 2024 – 2025

Date	Étape
Mardi 25 juin 2024 Dans chaque ECG (horaire et salle à préciser) Au plus tard le 28 juin 2024	Confirmation des inscriptions en MSTs Présence obligatoire des élèves souhaitant s'inscrire en MSTs ; ceux-ci devront communiquer les détails de leur stage préalable. Confirmation de l'admission provisoire en MSTs (un courriel sera envoyé par l'ECG aux élèves admis provisoirement; les documents importants liés à la rentrée MSSA seront joints à cet envoi)
Jusqu'au 16 août 2024 Jeudi 22 août 2024 Dans chaque ECG – salle et horaire à préciser	Délai pour accomplir les 4 semaines de stage préalable dans le domaine du travail social au sens large Validation des 4 semaines de stage préalable PRESENCE OBLIGATOIRE Dernier délai pour transmettre à l'ECG le formulaire du stage encadré
Jeudi 29 août 2024, 17h00 à 18h30 dans chaque ECG – salle à préciser	Confirmation d'admission définitive en MSTs et séance d'information (présence obligatoire)
Entre le 2 septembre et le 16 septembre 2024	Début du stage encadré de 27 semaines à 90%
Mardi 24 septembre 2024 ECG Jean-Piaget, pour les 5 ECG Horaires et salles à confirmer	Rentrée des référents ECG et des experts HETS Séance d'information pour les nouveaux référents ECG et experts HETS (obligatoire selon convocation) Séance d'échanges de pratiques, présence obligatoire des référents ECG et des experts HETS
Mercredi 2 octobre 2024, 13h00 à 17h00 ECG Henry-Dunant, pour les 5 ECG	Séance de rentrée des élèves Méthodologie des objectifs de stage Première rencontre quadripartite
Les lundis après-midis suivants : Groupe A*= 16.09.24+16.12.24+03.03.25 Groupe B*= 23.09.24+06.01.25+10.03.25 Aula de l'ECG Henry-Dunant, 13h30-17h30	3 cours théoriques portant sur le travail social *La répartition des élèves sera communiquée à la rentrée
Les mercredis après-midis suivants : Groupe A= 09.10.24+06.11.24+04.12.24+15.01.25+29.01.25+12.02.25 Groupe B= 16.10.24+13.11.24+11.12.24+22.01.25+19.02.25+10.03.25 Aula de l'ECG Henry-Dunant, 13h30-17h30	6 séances d'ateliers d'exploration des pratiques professionnelles portant sur les objectifs de stage *La répartition des élèves sera communiquée à la rentrée
Les lundis après-midis suivants : 28.10.24+18.11.24+25.11.24+12.05.25 Aula de l'ECG Jean-Piaget, 13h30-16h30	Cours de méthodologie du TMsp (pour l'ensemble de la volée MSTs - groupes A + B)
Remise du TMsp	Mardi 6 mai 2025, 12h
Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp	23 mai au 6 juin 2025
Soutenance du TMsp	Entre le 2 et le 13 juin 2025 (si remédiations : soutenances entre le 16 et le 27 juin 2025)
Vendredi 4 juillet 2025	Clôture de l'année MSTs
Semaine 38	Début de l'année <i>Bachelor</i> HETS
Fin novembre/début décembre 2025	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée

